

## EXTRAIT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT BLAISE DU BUIS (Isère)

Nombre de Conseillers Elus : 15

L'AN DEUX MIL QUATORZE

Le 28 MAI

En exercice : 15

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT BLAISE DU BUIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de : Monsieur Anthony LECUREUR, Maire.

Présents : 13

Date de convocation : 22 MAI 2014

Votants : 15 (dont 2 pouvoirs)

*Présents* : MM. Anthony LECUREUR ; Maurice JEANNERET ; Mme Muriel LOMER ; M. Roger TESSAUR ; Mmes Véronique LÉONARDI ; Elvira AFONSO-SARAT ; MM. ; Jacques BRAIN ; Mmes Lyna GILL ; Leslie MALJOURNAL ; M. Serge NOGUER ; Mme Marie-Louise TESSAUR ; M. Michel THIBIER ; Mme Katy VERY.

*Absent(s) excusé(s)* :

- M. Grégory BAGDAHN (qui a donné pouvoir à M. Anthony LECUREUR)
- M. Christian DESRUMAUX (qui a donné pouvoir à M. Michel THIBIER)

*Secrétaire de séance* : Mme Muriel LOMER

### Délibération n° 2014052801 : PROPOSITION DE MEMBRES SUPPLÉMENTAIRES À LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID).

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2014041604 du 16 avril 2014 où le Conseil Municipal a proposé une liste de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants au Directeur des Services Fiscaux, comme suit :

Titulaires	Suppléants
Maurice JEANNERET	Elvira AFONSO-SARAT
Muriel LOMER	Jacques BRAIN
Roger TESSAUR	Lyna GILL
Véronique LÉONARDI	Leslie MALJOURNAL
Christian DESRUMAUX	Serge NOGUER
Julien MALBRANQUE	Michel THIBIER

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction des Services Fiscaux nous a demandé de compléter cette liste en proposant 6 membres titulaires et 6 suppléants supplémentaires appelés à siéger en qualité de commissaires de la commission communale des impôts directs.

Le Maire précise qu'il a été difficile de trouver le nombre de commissaires demandés. Aussi, il convient de proposer 3 commissaires titulaires et 3 suppléants supplémentaires, ce qui porte à 9 le nombre de commissaires titulaires et 9 le nombre de suppléants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **PROPOSE** les commissaires titulaires et suppléants ci-après :

Titulaires	Suppléants
Elvira AFONSO-SARAT	André PLAISANT
Katy VERY	Isabelle BAGDAHN
Céline SELLIER	Stéphane VERY

**Rappel : Président Anthony LECUREUR, Maire.**

**Ainsi fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an ci-dessus.**

### Délibération n° 2014052802 : Désignation des représentants aux commissions de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais nous a demandé, par lettre du 30 avril dernier, de désigner un maximum de deux représentants pour chacune des commissions suivantes :

➤ **Commission Développement économique, emploi et formation :**

Katy VERY et Serge NOGUER

➤ **Commission Aménagement du territoire, urbanisme et logement :**

Anthony LECUREUR et Maurice JEANNERET

**Commission Organisation de la mobilité :**

Roger TESSAUR et Grégory BAGDAHN

**Commission Culture, patrimoine culturel et équipements sportifs :**

Véronique LÉONARDI et Serge NOGUER

**Commission Protection de l'environnement :**

Elvira AFONSO-SARAT et Jacques BRAIN

**Commission Solidarité**

Anthony LECUREUR et Marie-Louise TESSAUR

*A noter que pour cette commission, une réflexion est actuellement en cours par la CAPV.*

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**Ainsi fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an ci-dessus.**

---

**Délibération n° 2014052803 : PROJET DES RYTHMES SCOLAIRES.**

Muriel LOMER, adjointe aux affaires scolaires, enfance et jeunesse, présente la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour Saint Blaise du Buis, avec les horaires, les intervenants, le coût engendré pour la commune et la participation financière demandée aux familles.

Cet exposé étant entendu, il convient de statuer sur plusieurs points relatifs à la réforme des rythmes scolaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal DÉCIDE :

**1°) S'agissant des horaires :**

- **DE RETENIR pour le lundi, mardi, jeudi et vendredi :**
  - 7h30/8h30 garderie
  - 8h30/11h45 enseignement
  - 11h45/13h30 cantine
  - 13h30/15h30 enseignement
  - 15h30/15h45 répartition dans les groupes
  - 15h30/16h30 TAP
  - 16h30/18h00 garderie
- **DE RETENIR pour le mercredi :**
  - 7h30/8h30 garderie
  - 8h30/11h30 enseignement
  - 11h30/12h30 garderie

**2°) S'agissant du montant de la participation financière des parents :**

- **DE RETENIR** le prix de 1,20 € par activité et par jour.

A noter qu'un questionnaire a été réalisé auprès des parents de l'école primaire en mai dernier, afin d'appréhender le coût de participation des familles aux TAP. Il en résulte un prix moyen de 1,19 € par activité et par jour.

**3°) S'agissant d'un poste de coordinateur :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à mener à bien le recrutement d'un poste de coordinateur en CDD à temps non complet pour encadrer les activités et les intervenants TAP et de signer tout document afférent à ce recrutement.

**Ainsi fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an ci-dessus.**

**Délibération n° 2014052804 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « TENNIS CLUB RÉAUMONT – LA MURETTE »  
FESTIVITÉS DU 14 JUILLET 2014.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les festivités du 14 Juillet ont lieu alternativement à Saint Blaise du Buis et à Réaumont. Les frais du feu d'artifice et du bal sont payés par le Conseil Général et les deux communes.

Monsieur le Maire précise que cette année cette manifestation s'est déroulée sur la commune de Réaumont et a été portée par l'association du « TENNIS CLUB RÉAUMONT – LA MURETTE » de Réaumont, qui donne connaissance du bilan financier.

Le coût global du feu d'artifice et du bal s'élève à 3 700 €uros. Le Conseil Général doit attribuer une subvention de 2 000 €uros et les deux communes attribuent chacune la somme de 850 €uros à l'association.


Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle à l'Association du « TENNIS CLUB RÉAUMONT – LA MURETTE » de Réaumont d'un montant de **850 €uros (huit cent cinquante €uros)** au titre des festivités du 14 Juillet 2014, et ce sous réserve d'obtention de la subvention du Conseil Général début juin.

**Ainsi fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an ci-dessus.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.**

Le Maire,  
  
Anthony LECUREUR.

*Affiché à la porte de la Mairie le 06/06/2014*